

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

N° CP-2023-8-12-6

**Séance du** vendredi 20 octobre 2023

### **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES PARTICIPANT A L'OPERATION SAINTE-CATHERINE 2023**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc  
DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à SENE Marc  
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à HOERLE Jean-Louis  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
JENN Fatima donne procuration à FUCHS Bruno  
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
KRIEGER Laurent donne procuration à SUBLON Yves  
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à VOGT Victor  
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara  
SITZENSTUHL Charles donne procuration GREIGERT Catherine  
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

**ABSENTS :**

BUFFA Jean-Claude, DELATTRE Cécile, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-2-1 du 6 février 2023 relative au Budget Primitif 2023 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP 2023-5-2-1 du 19 juin 2023 relative à l'opération « Sainte-Catherine 2023 »,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission dynamiques économiques, touristiques, agricoles, de l'emploi et de la transition énergétique et climatique du 5 octobre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention type de partenariat à intervenir entre la Collectivité européenne d'Alsace et les Communes participant à la création ou l'agrandissement d'un verger communal dans le cadre de l'opération « Sainte-Catherine 2023 », jointe en annexe à la présente délibération ;

- autorise le Président à signer, sur la base de cette convention type de partenariat, des conventions particulières avec les Communes de MORSCHWILLER-LE-BAS, BURNHAUPT-LE-HAUT, BLODELSHEIM, BERGHEIM, SAULXURES, FEGERSHEIM et ROESCHWOOG, en y apportant, le cas échéant et selon les spécificités de chaque territoire, des modifications mineures.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Michel LORENTZ, Maire de la Commune de R?schwoog